

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2355

présenté par

Mme Vainqueur-Christophe, M. Aviragnet, Mme Biémouret, Mme Santiago, M. Vallaud, M. Alain David, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 30**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« contiguë à »

les mots :

« à proximité d' ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli propose d'assouplir le critère de contiguïté des maisons de naissance avec l'établissement partenaire en le remplaçant par le terme « proximité ».

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés a été proposé par le CNOSF.